

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien, nous allons commencer l'appel.

SILVIA VIVANCO : Je vais lancer l'enregistrement. L'appel est désormais enregistré.

Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail de politiques consolidées d'At-Large qui se tient le mercredi 16 février 2022 à 13 h UTC.

En raison du fait que le temps nous est compté et que nous avons une grande participation, nous n'allons pas faire d'appel. Cependant, nous enregistrerons les participants qui sont connectés à travers le téléphone comme à travers Zoom. Nous avons reçu les excuses de Bill Jouris, de Holly Raiche, de Cheryl Langdon-Orr, de Jonathan Zuck et d'Yrjö Länsipuro.

Du côté du personnel de l'ICANN, nous avons à présent le plaisir de compter sur la compagnie de Gisella Gruber et de moi-même, Yeşim Sağlam qui vais également gérer l'appel d'aujourd'hui.

Comme d'habitude, nous avons les services d'interprétation en espagnol et en français. Les interprètes sur le canal espagnol sont David et Veronica et les interprètes de français sont Aurélie et Camilla.

Avant de commencer, je vous rappelle de bien vouloir dire vos noms au moment de prendre la parole pour la transcription ainsi qu'aux fins de l'interprétation. Et finalement, je vous rappelle que nous avons le

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

service de transcription en direct disponible aujourd'hui pour notre appel. Je viens de partager le lien pour y accéder sur le chat.

Sur ce, Olivier, je vous recède la parole. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim.

Bienvenue à l'appel du groupe de travail des politiques consolidées de cette semaine qui sera probablement un appel moins chargé que d'habitude, on a moins de sujets à aborder au lieu de notre ordre du jour. Il y a beaucoup de personnes qui ont envoyé leurs excuses.

À la fin de notre appel, nous aurons un débat, mais avant cela, nous aurons des mises à jour sur le travail des groupes de travail, on verra les processus d'élaboration de politiques, à savoir tout d'abord celui qui porte sur la révision de la politique de transfert, le PDP processus accéléré des OIG, celui des IDN, on verra les sujets à aborder dans la réunion entre l'ALAC et la GNSO et puis, on finira l'appel. L'appel, je l'ai dit, sera plus court que d'habitude, mais cela n'empêche que l'on puisse bien sûr prendre les deux heures que nous avons bloquées.

Voyons si vous avez des modifications ou des ajouts à proposer pour notre ordre du jour. Alan Greenberg lève la main. À vous.

ALAN GREENBERG : Merci. Ce n'est peut-être pas important si l'appel est court, mais il va falloir que je vous quitte bien avant les deux heures qui sont prévues pour la fin de l'appel. J'ai des mises à jour de l'équipe de cadrage et par rapport à un nouveau groupe auquel j'ai été désigné. Il s'agit d'une

---

petite équipe d'un groupe de travail de la GNSO qui se penche sur l'analyse de la conception opérationnelle du SSAD. J'ai également un petit rapport là-dessus.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

ALAN GREENBERG : Je ne les vois pas à l'ordre du jour, voilà pourquoi j'évoque cela.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Non, le SSAD ne semble pas faire partie de l'ordre du jour, mais c'est bien de savoir que vous avez une mise à jour à partager avec nous par rapport à l'équipe de cadrage et par rapport au SSAD pendant la mise à jour des groupes de travail. Donc on vous donnera la parole en premier et ainsi, on sera sûr que vous serez toujours là. Merci Alan.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, nous adoptons cet ordre du jour qui est ainsi modifié.

Voyons les points d'action de la semaine dernière. Nous en avons deux et ils ont tous les deux été complétés. D'une part, Jonathan devait rédiger une première version préliminaire d'une déclaration de l'ALAC par rapport au projet d'analyse de la collision de noms. Y a-t-il des questions ou des commentaires vis-à-vis de ces points d'action ? Comme vous voyez, nous avons une bonne page de texte et c'est bien de voir qu'elle ait été mise à jour. Et en l'absence d'autres mains levées,

---

nous pouvons passer aux mises à jour des groupes de travail, à commencer par l'équipe de cadrage de l'exactitude des données d'enregistrement RDA. Alan Greenberg est la personne qui nous en parlera.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup.

Il n'y a pas beaucoup de travail en cours en ce moment. On est en train d'examiner une question qui a été posée aux différents groupes qui était de savoir dans quelle mesure on croyait qu'il fallait mesurer l'exactitude et qui devait en être responsable. Il y a eu énormément de réponses étant donnée la diversité de définitions de l'exactitude en passant de ce que cela pourrait impliquer à ce qui est inclus dans le RAA.

Lors d'une discussion privée que j'ai entretenue avec un bureau d'enregistrement, il y a eu une définition d'intérêt qui est apparue. Ce bureau d'enregistrement – et je ne l'ai pas vu en noir sur blanc – considère que la lettre de rappel annuel ou l'email qui est envoyé, si elle ne parvient pas à rejoindre le bénéficiaire, devrait être retransférée. D'autres ont dit très souvent qu'il est trop complexe de s'occuper de ces rejets et d'essayer de les associer à un email sortant d'origine et qu'on ne peut donc pas le faire. Voilà pourquoi on nous a dit qu'un formulaire de contact web qui ne rejoint pas le bénéficiaire ne génère pas de notification ; c'est la réponse qu'on a toujours eue.

Mais cela change tout parce que si les bureaux d'enregistrement, comme la définition d'exactitude l'implique, sont tenus de répondre et

---

s'il y avait un rejet de cet email, cela pourrait impliquer une vérification. Donc si les bureaux d'enregistrement sont tenus de vérifier que les emails ont été envoyés, que les personnes les ont reçus, cela veut dire que pour les millions d'adresses email qui existent s'il fallait les vérifier une fois par an toutes les années, et ce n'est pas du tout ce qui a été dit auparavant, cela changerait beaucoup. Si on ne leur exigeait plus de faire cela, cela changerait beaucoup. Cela supprime une grande proportion de la pression qu'ils ont sur eux.

Vous voulez que je m'arrête là pour voir s'il y a des questions, Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, merci Alan. Voyons s'il y a des questions par rapport à ce sujet. Des questions ou des commentaires, bien sûr. En l'absence de questions ou de commentaires, Alan, je pense que vous pouvez passer au SSAD.

ALAN GREENBERG : Il s'agit d'une petite équipe que la GNSO a créée pour répondre au Conseil d'Administration. Vous vous souviendrez qu'il y a eu des réunions à huis clos de la GNSO auxquelles en tout cas on ne pouvait pas intervenir. C'était des réunions qui étaient parfois ouvertes aux observateurs, parfois fermées, mais l'idée était de voir ce que pensaient les représentants auprès de PDP. Il y aura d'ailleurs une réunion de l'ODA plus tard aujourd'hui pour présenter l'analyse de conception opérationnelle, l'ODA.

L'ODA comporte des implications négatives et le Conseil d'Administration a posé des questions assez pointues ou a en tout cas formulé des déclarations assez pointues par rapport aux défaillances et

---

aux désavantages de l'acceptation de ces recommandations. La GNSO se penche en profondeur sur la question de savoir s'il faudrait prendre des mesures avant que le Conseil d'Administration ne fasse quoi que ce soit. On peut dire : « Il faudrait voir comment réagir si le Conseil d'Administration n'accepte pas les recommandations. » C'est très différent de ce que le PDP lui-même contenait.

Je réitère, il y a eu une petite équipe qui a été créée pour essayer de conseiller la GNSO par rapport aux mesures qu'il faudrait prendre ou au fait de savoir comment répondre aux questions. Il y a énormément de groupes de la GNSO et Maureen m'a donc demandé de m'occuper d'y participer. La semaine dernière, ils ont tenu une réunion à laquelle je n'ai pas pu participer, mais j'ai consulté la transcription et l'enregistrement Zoom et il y a énormément de confusion vis-à-vis de ce que l'on essaie de faire exactement. Le personnel de l'ICANN a préparé une liste de questions qui pourraient ou pas répondre aux inquiétudes du Conseil d'Administration et il semble avoir un manque de rigidité qui est rafraîchissant. De dire si ces questions ne peuvent pas être répondues, on pourra vous en poser d'autres, mais notre travail est de conseiller la GNSO vis-à-vis de la manière de répondre au Conseil d'Administration.

Le groupe de travail est intéressant, on a un emploi du temps assez chargé mais bref, on est censé répondre à ces questions pour la GNSO, fournir des réponses avant la réunion ICANN73, date à laquelle le Conseil d'Administration espère pouvoir aborder la question, au moins partiellement. On verra ce que donne le processus. On avancera rapidement, mais on n'a pas une idée trop claire de comment avancer et dans quel sens. Nous avons déjà eu une réunion à ce sujet

---

aujourd'hui d'ailleurs. Donc restez à l'écoute pour voir quelles sont les autres mises à jour par rapport à ce groupe.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan. Voyons s'il y a des questions ou des commentaires. Pendant que vous êtes connecté, je vais en profiter pour revenir sur une question de John sur le chat qui parlant de l'exactitude des données d'enregistrement et des registres d'adresses email ; il demandait si l'ALAC devrait demander quelque chose à ce sujet.

ALAN GREENBERG : Je vais poser la question de savoir dans quelle mesure cela s'applique à tous les bureaux d'enregistrement et si l'équipe de conformité de l'ICANN devrait s'en occuper. Comme John le disait, il y a des bureaux d'enregistrement qui n'envoient pas le message à partir de leur panneau de contrôle, je ne sais pas pourquoi. Je pense que ce n'est pas la manière de notifier qui que ce soit. Les bureaux d'enregistrement n'accèdent jamais à leur panneau de contrôle à moins qu'ils doivent apporter des modifications à leur domaine. Donc c'est une question difficile. Il faut tout d'abord comprendre quelle est la réalité actuelle et puis décider s'il faut ou pas prendre des mesures.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

ALAN GREENBERG : Je voulais signaler également le fait qu'il y a une base de données de 200 millions. On ne croyait pas que cette base de données soit révisée

---

activement. On croyait qu'elle n'était pas révisée, à moins qu'il y ait une plainte ou une demande initiée par un titulaire de nom de domaine. Mais cela change la situation si ces 200 milliards font l'objet de vérification, ne serait-ce que pour vérifier que les emails aient été reçus par les titulaires. On peut très bien vérifier s'il y a des emails qui ont été [inaudible], mais cela ne veut pas dire que les titulaires de nom de domaine les ont lus. Cela ne veut même pas dire qu'ils vont prendre des mesures là-dessus. Donc oui, il faut évaluer ces mesures-là comme je le dis

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

Il y a une autre question sur le chat concernant les emails qui sont rejetés. Comme vous le savez, les listes d'emails et d'autres systèmes de gestion de service-clientèle suppriment automatiquement les emails de leur liste une fois qu'ils ont été rejetés à plusieurs reprises, une fois que les emails qu'ils envoient ont été rebondis plusieurs fois de suite. Donc que se passe-t-il avec ces cas-là ?

ALAN GREENBERG : Le RAA dit que si le bureau d'enregistrement croit que l'adresse est invalide, il est tenu de faire une vérification. Donc si vous croyez qu'ils sont obligés de faire le suivi de ces emails qui sont rejetés et qu'ils le font, c'est une notification du fait qu'il y a un problème potentiel pour eux et à ce moment-là, ils vont devoir prendre des mesures. L'automatisation ou pas du système, cela va dépendre du bureau



---

d'enregistrement, mais ils ne peuvent pas supprimer l'adresse email sans rien faire comme on ferait dans une liste de diffusion habituelle.

Pour le WHOIS, on doit avoir une adresse email. On ne peut pas la supprimer parce qu'elle ne semble pas fonctionner. Ils ont des mesures à prendre. Or, la question est de savoir quelles mesures prendre et qu'ils en soient conscients. Alors ils doivent prendre des mesures, mais la première question est de savoir s'ils sont tenus de faire le suivi des réponses ou pas. Et on nous dit que souvent, ils ne le font pas. Donc on parle vraiment de modifications et cela pourrait être une modification intéressante dans le panorama général.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

On a maintenant Steinar Grøtterød.

STEINAR GRØØTERØD : Merci.

Alan, j'ai une question à vous poser. J'avoue que je n'ai plus regardé quelles sont les mesures et les directives pour les bureaux d'enregistrement depuis un moment, mais je regarde la politique et à l'époque à laquelle je travaillais, on avait conçu un système qui permettait de faire le suivi des emails qui avaient été rejetés ou refusés. Cela nous permettait de contacter les bureaux d'enregistrement et les titulaires de nom de domaine autrement. Donc dans les accords, était-il prévu que les bureaux d'enregistrement mettent en œuvre un système

---

qui fasse ce suivi ou est-ce qu'il est simplement question que s'ils ont remarqué ces rejets d'emails ils vont devoir prendre des mesures ?

ALAN GREENBERG :

C'est cela, la question. Pour moi, ils n'étaient pas obligés, ils n'étaient pas tenus de le faire. Parce que dans d'autres types de discussions et spécifiquement, on sait que la plupart des bureaux d'enregistrement ne vous permettent plus d'envoyer des emails directement aux titulaires de noms de domaine mais qu'il faut le faire à travers un formulaire web. Parlant de cela, on a dit que c'était bien, mais que si l'on envoie un email et qu'il est rejeté, il faut en notifier la personne qui l'a envoyé. Mais la réponse, c'était non, c'est trop difficile, on ne peut pas faire le suivi des emails rejetés très facilement, donc on ne le fait pas.

Si vous pouviez faire ce suivi avec plus d'exactitude et les mettre en lien avec le message qui a été envoyé dans le rappel WHOIS, vous devriez pouvoir faire ce suivi. Il y a eu différentes réponses. Cependant, le bureau d'enregistrement à qui j'en ai parlé le considérait une obligation. Ils s'occupaient de ce suivi justement. Donc la question que l'on se pose est de savoir quelle est la bonne réponse. Est-ce une obligation et par conséquent un point sur lequel le service de conformité de l'ICANN peut effectuer un audit ou n'est-ce pas une obligation ? Et y a-t-il autre chose que l'on va faire ? Donc c'est une grande question qui dit que tout à fait, il existe des centaines de millions de noms de domaine qui sont vérifiés d'une manière ou d'une autre ou que seule l'adresse email est vérifiée. Si l'adresse email qui est utilisée pour le rappel comme John le disait n'est pas la bonne, il faut prendre des mesures. Mais comme John disait, ce n'est pas toujours le cas. J'imagine que la réponse va être :

---

« C'est très bien de le faire, il y a beaucoup de bureaux d'enregistrement qui le font, mais ce n'est pas une obligation. »

STEINAR GRØTTERØD : Encore une fois, est-ce un point sur lequel le service de conformité de l'ICANN s'est penché ? Ont-ils fait des commentaires là-dessus ou est-ce quelque chose qu'ils doivent faire ? Est-il prévu qu'il y ait un système qui fasse le suivi de ces fonctions ?

ALAN GREENBERG : Non, pas du tout ; voilà pourquoi je vais leur poser la question.

Cela me surprend parce que le service de conformité pourrait exiger cela. Cela me surprendrait, mais surtout, je ne sais pas. C'est quelque chose qui a surgit dans une discussion privée que j'ai eue, cela n'a pas fait partie d'une conversation officiellement, donc on va voir quelle est la suite donnée à cela.

STEINAR GRØTTERØD : Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan, merci Steinar. Je ne vois pas d'autres mains levées ni de demandes d'intervention. Merci donc de ces deux mises à jour Alan et on attend les prochaines mises à jour la semaine prochaine.

On peut maintenant passer à Steinar pour le PDP TPR.

---

STEINAR GRØTTERØD :

Bonjour.

À la suite de la réunion d’hier, il a été décidé de continuer à travailler sur la fermeture. Et il y a une certaine tendance qui émerge au sein du groupe à savoir que cette fermeture ait lieu sur 10 jours. Il y a eu une question par rapport au fait de savoir si ce serait conforme à l’UDRP parce que selon l’UDRP, le bureau d’enregistrement est notifié et vous pouvez avoir un cas de figure où il y a transfert alors qu’un UDRP est en cours de traitement si vous voulez.

Pour ce qui est de l’URS, l’opérateur de registre est notifié et sous 24 heures, l’opérateur de registre a différentes fermetures pour éviter tout transfert. Donc c’est quelque chose que le groupe va devoir approfondir et discuter davantage et il faudra revenir donc sur cette question.

Et lors de leur dernière réunion, on a également commencé la discussion sur les politiques pour les bureaux d’enregistrement qui perdent un nom de domaine. Mais je dois dire que j’ai le sentiment que le nombre de jours qui avoisine les 10 jours est un peu plus positif. Mais je sais que Lutz – et il est ici avec nous – a une opinion divergente, donc j’espère réellement qu’il va pouvoir faire évoluer son point de vue là-dessus. Et Daniel, vous êtes là aussi, donc peut-être que vous avez d’autres mises à jour à ajouter à la mise à jour que je viens de faire par rapport à la dernière réunion.

DANIEL NANGHAKA :

Merci beaucoup.

Non, vous avez tout dit. Je n’ai rien d’autre à ajouter.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Daniel et merci Steinar de la mise à jour. Je ne sais pas si vous souhaitiez ajouter quelque chose ? Lutz peut-être, est-ce que vous voulez intervenir ?

LUTZ DONNERHACK : Bonjour à tous. Oui, je souhaitais intervenir par rapport aux délais de fermeture après le transfert opérationnel du domaine.

Ma position sur cette question est la suivante : nous n'avons pas besoin d'une période de temps trop longue de fermeture parce qu'il n'y a pas d'intérêt réellement à utiliser le nom de domaine. Il y a un intérêt à avoir cette fermeture ultérieure, une demande qui vient des bureaux d'enregistrement avec un délai minimum pour obtenir les fonds de la part du titulaire de nom de domaine et ils veulent respecter les temps impartis pour ces transferts de fonds, d'où les 10 jours proposés.

Mais par rapport à la fermeture post-transfert, j'ai un point de vue différent parce qu'en général, un domaine qui est transféré est utilisé. Donc c'est intéressant pour les gens qui l'utilisent, pour les titulaires de nom de domaine. Et si quelque chose va mal avec le transfert, alors le titulaire de nom de domaine doit d'abord le notifier puis réagir en temps et en heures. Et très souvent, cela prend du temps, notamment pour les autorités juridiques. Donc cela prend du temps pour que le titulaire de noms de domaine entreprenne les bonnes actions.

Si nous n'avons pas de fermeture post-transfert sur plusieurs semaines, alors le domaine peut être transféré à un bureau d'enregistrement différent et les agences chargées de l'autorité ou l'ICANN pourraient ne

---

pas superviser convenablement ce transfert. C'est pourquoi la fermeture devrait être d'au moins 30 jours, voire 60 jours ; cela, c'est ma position.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Lutz.

Steinar ?

STEINAR GRØTTERØD : Merci beaucoup Lutz de votre intervention.

Je pense qu'à un moment donné, il va falloir faire une déclaration et dire quelle est la fourchette de temps qu'on préfère. On a pris la température des membres du groupe il y a quelques semaines, mais à l'époque, c'était une nouveauté, donc on n'en était pas où on en est maintenant. Maintenant, on a une meilleure compréhension des choses, donc ce serait un bon moment pour prendre de nouveau le pouls de la situation et voir ce qu'on en pense.

Ce que j'aimerais ajouter, c'est que du point de vue de l'utilisateur final, il est également très important que la politique soit la même pour tous les opérateurs de registre, ce qui veut dire que quelles que soient les choses dites dans les documents, la fermeture doit être la même pour tous. Si l'utilisateur final ne sait pas à quoi s'attendre, c'est très frustrant.

---

Je vais essayer de trouver un texte à proposer et le soumettre au groupe de travail. Malheureusement la semaine prochaine, c'est férié en Norvège, donc je ne pourrai pas participer à la réunion. J'espère pouvoir vous présenter un texte la semaine suivante. Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Steinar. Je suggérerais peut-être que les questions soient adressées sur la liste de diffusion et que lors de la prochaine réunion on prenne la température de ce groupe de travail. Chacun a pu exposer son point de vue très clairement et j'espère qu'on va pouvoir parvenir à un consensus sur cette question. C'est assez difficile toutefois, mais je sais que d'après les discussions qu'on a déjà eues, chacun a son point de vue là-dessus.

Écoutons ce qu'a à nous dire Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : Écoutez, je voulais dire que si vous revenez à la transcription de la réunion, ce qu'on a fait, c'est poser la question et ensuite, on a fait une analyse par rapport aux implications que cela impliquait, quel était le sens réel de la question et ses implications. Et beaucoup de personnes ont pris conscience après le sondage : « Ah ! C'est ce que voulait dire la question ! » Ils n'avaient pas compris avant le sondage le sens de la question. Donc la prochaine fois, il faut mieux organiser le sondage pour que tout le monde comprenne bien la question et ses implications.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Oui, effectivement, peut-être que la question et l'explication de la question devraient être diffusées auprès des membres de la liste de diffusion pour qu'il n'y ait pas d'incompréhension ou en tout cas qu'on soit bien informés pour répondre au sondage.

ALAN GREENBERG : Oui, peut-être expliquer la question avant de la poser, tout simplement.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, c'est tout à fait possible. Mais vous savez, je suis conscient du temps et parfois, si on explique pour un simple sondage pendant 20 minutes une question, on n'a pas suffisamment de temps.

ALAN GREENBERG : Oui, vous avez raison. Peut-être que par email c'est plus simple.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

Je ne vois pas d'autres mains levées sur cette question. Merci beaucoup Steinar de cette mise à jour. Peut-être pas la semaine prochaine, mais on attend donc votre email avec l'explication des questions pour le sondage à venir.

Ensuite, PDP suivant sur les OIG et mécanismes de protection curatifs spécifiques pour les OIG. Yrjö Länsipuro n'est pas avec nous, mais je crois que Justine Chew est avec nous. Je ne sais pas si Justine a une mise à jour dont elle veut nous faire part. Vous avez la parole.



---

JUSTINE CHEW :

Merci Olivier. J'espère qu'on m'entend bien.

Oui, Yrjö participe à l'appel du sous-comité NomCom, donc il ne peut pas participer. Nous, nous sommes le groupe de travail sur le PDP qui s'achemine vers un consensus. Le groupe dans son ensemble travaille afin de s'assurer que le texte de la recommandation répond aux attentes de tous et satisfait tout le monde. Je crois toutefois que la date butoir pour le rapport final fixée au 22 février s'approche. On a encore le temps, on est sur la bonne voie, mais je vais laisser le soin à Yrjö de venir la semaine prochaine nous annoncer je l'espère une bonne nouvelle.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup de cette mise à jour. Vous avez la parole si vous avez des questions à poser à Justine ou un commentaire à faire. Je ne vois pas de main levée. Merci.

Et nous avançons au EPDP suivant, celui des IDN, les noms de domaine internationalisés, et je crois que Satish Babu est avec nous pour faire cette mise à jour.

SATISH BABU :

Merci Olivier.

Pas grand-chose à dire. Le 10 février, nous avons eu notre dernière réunion et le document présenté au EPDP a fait que les membres du EPDP se sont rendus compte qu'il fallait réorganiser légèrement la manière de procéder. Donc c'est ce qu'on a revu. Et la dernière réunion

---

a porté sur deux questions : l'une sur la même entité au premier niveau et ensuite, thématique D, il s'agit des ajustements requis dans les accords de registre qui, comme vous pouvez l'imaginer, sont assez complexes.

Donc pour l'instant, pas d'autres mises à jour. Il y a des différents fort intéressantes en cours. Et ce terme « boundling » en anglais est intéressant parce qu'on se demande si cela s'applique à un regroupement par exemple comme une seule entité, parce que certains disent que toutes ces variantes sont des TLD totalement indépendants et que la solution technologique, c'est de les traiter comme un paquet. Mais en fait, ces TLD sont indépendants. On essaie de voir comment on avance à ce niveau-là et on vous fera part des dernières nouveautés dès qu'on en aura.

À vous Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Satish. Voyons s'il y a des questions ou des commentaires. Je ne vois pas de main levée. Est-ce que vous avez dit la semaine prochaine ou la semaine suivante que vous aurez une mise à jour à faire ?

SATISH BABU : Non, je pense dans deux semaines plutôt.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Pas de main levée, donc nous avons fini les mises à jour des groupes de travail. Nous pouvons maintenant passer aux mises à jour des

---

commentaires politiques. En général, c'est Jonathan et Evin qui s'en chargent, mais aucun d'eux n'est avec nous aujourd'hui me semble-t-il, ils ont envoyé leurs excuses, donc il va falloir les passer en revue nous-mêmes ou je ne sais pas si Heidi va prendre la relève ?

HEIDI ULLRICH :

Oui, tout à fait. Alors mise à jour très brève.

Comme vous le voyez sur l'ordre du jour, récemment ratifiés le plan opérationnel et financier 2023-2027 et le plan et budget opérationnel 2023.

Également, commentaire public à venir sur l'étude zone racine. Et nous n'avons actuellement pas de commentaire public pour décision.

Nous avons actuellement les documents étude 2 du NCAP et je sais que Jonathan Zuck est chargé de la rédaction. Toutefois, je note que vous, Olivier, vous avez ajouté quelques commentaires sur cette page. Je ne sais pas si vous voulez les examiner maintenant.

Et également, amendements des statuts constitutifs de l'ICANN, changements proposés par la ccNSO à l'Article 10 annexe B. Je ne sais pas si Holly Raiche peut partager avec nous les dernières mises à jour. Actuellement, il semblerait qu'il y ait accord sur le fait que ces changements proposés n'ont pas d'incidence sur les utilisateurs finaux.

Voilà tout ce que j'ai à dire pour le moment, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Heidi.

---

Revenons au projet d'analyse de collision de noms, étude NCAP #2. Je veux vous dire qu'il s'agit d'une consultation publique qui arrive à échéance fin mars, donc vous avez encore le temps. Je veux vous expliquer ma contribution sur ce point.

J'ai lu ce document et en fait, mon message allait dans le sens de féliciter l'ICANN et de témoigner du soutien de l'ALAC vis-à-vis de cette étude NCAP. Puisque certains dans l'écosystème pensent que c'est une perte de temps et que finalement il n'y a pas aucun problème, donc pourquoi en créer ; or, dans ce document, il est question de certains risques qui pourraient survenir en raison de risques de collision de noms.

Je suis sûr que Jonathan ajouterait beaucoup de choses à ce que je viens de dire et vous êtes les bienvenus pour soit me donner raison, soit dire tout le contraire de ce que je suis en train de dire.

Hadia vient de lever la main, alors allez-y Hadia.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Olivier. En fait, j'allais parler du point suivant, donc je ne souhaite pas intervenir sur ce point.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Très bien, merci Hadia.

Alors voyons s'il y a d'autres demandes d'intervention. Non ? Alors voilà, c'est un premier point. Je vous invite à lire ce document et on y reviendra lors d'un prochain appel. Si, je vois que Jeff Neuman a levé la main. Jeffrey, est-ce que c'est sur ce point ou c'est sur un autre point ?

---

JEFF NEUMAN : C'est sur ce sujet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alors allez-y.

JEFF NEUMAN : Merci. Désolé d'avoir pris tant de temps à lever ma main, mais je suis connecté à travers mon iPad

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre point de vue, Olivier. L'analyse était excellente, [inaudible] Verisign a fait un très bon travail. Mais il me semble qu'il y a beaucoup de spéculations dans ce rapport, pas au niveau des données mais quant aux dommages que pourraient provoquer ou pas ces collisions. Il y a beaucoup trop de conjectures. Les collisions résultent de l'usage intentionné de la racine à des fins pour lesquelles elle n'était pas conçue. Ou alors les collisions sont-elles véritablement accidentelles de par leur configuration ? C'est la question qui se pose. S'il s'agit d'un accident, cela nous inquiète encore plus. Voilà pourquoi je pense que notre réponse devrait être un peu moins directe et j'ajouterai mes commentaires au projet de document que vous avez déjà.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jeff. Sans doute, cette version préliminaire bénéficierait de suggestions d'améliorations pour le NCAP et pour le travail futur dans ce domaine, comme vous dites. On peut toujours mieux faire. Alors oui, allez-y, apportez vos commentaires qui seront très appréciés.

---

Justine Chew, est-ce à ce sujet ou à propos d'un autre sujet ?

JUSTINE CHEW : C'est sur cette question.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, alors allez-y.

JUSTINE CHEW : Merci.

Si je ne me trompe, la semaine dernière, on s'était mis d'accord pour que l'ALAC envoie une déclaration remerciant le directeur général du NCAP et l'organisation ICANN pour leur travail et pas autre chose. La semaine dernière, j'ai déjà essayé de transmettre mon point de vue, mais ces deux documents sont en lien avec le travail sur lequel nous nous informons. D'ailleurs, le groupe de discussion se penche sur la version préliminaire de cette communication que nous allons envoyer. Je pense qu'on devrait pouvoir mieux connaître l'étude du NCAP pour pouvoir en publier un rapport. Voilà mon rappel.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. Vous dites que la déclaration actuelle qui est à l'écran en ce moment devrait aller au-delà de cet [inaudible] ?

---

JUSTINE CHEW : Non, je n'ai pas lu la déclaration préliminaire actuelle. Il faudrait que je prenne le temps de le faire. Mais normalement, on avait accordé de les remercier pour leur travail, un point c'est tout.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. Ce projet de document sera disponible pour toute la semaine. On pourra reprendre la discussion là-dessus la semaine prochaine.

Quant aux déclarations actuelles, les consultations actuelles qui portent sur l'amendement des statuts constitutifs, la ccNSO a proposé des changements à l'Article 10 et à l'annexe B. Mais Maureen Hilyard a expliqué dans son email que l'ALAC devait voter pour soutenir ces amendements ou fournir un petit commentaire montrant son soutien des amendements et disant qu'il n'y avait pas de commentaires ni d'objections. Mais je vois qu'Hadia Elminiawi a levé la main, peut-être a-t-elle d'autres informations à partager avec nous.

Hadia, vous avez la parole.

HADIA ELMINIAWI : Merci Olivier.

Non, ce n'est pas que j'ai d'autres informations. J'ai lu rapidement le document, je n'ai pas tous les détails. Mais pour les gestionnaires de ccTLD des IDN qui se joignent à la ccNSO en tant que membres, cela est différent. Comme vous le savez, les gestionnaires de ccTLD des IDN ne font pas partie de la ccNSO à présent. Et je pense qu'on discutait toujours de ces considérations du droit de vote qu'ont ou pas ces

---

gestionnaires. Si on commence à avoir des gestionnaires de ccTLD des IDN qui soient des membres, il se pourrait qu'il y ait des pays qui ont des ccTLD d'IDN et d'autres qui n'en ont pas. D'autres pourraient en avoir trois ou quatre. Peut-être que d'autres encore n'en auraient aucun. Alors il serait difficile de parvenir à un équilibre. Quant au droit de vote, la proposition prévoit que les gestionnaires de ccTLD appartenant à un même territoire ou à un autre pays auraient un délégué qui puisse voter en leur nom collectivement.

Je suis d'accord avec Maureen, il me semble que cet amendement s'avère raisonnable. Et je pense qu'on ne devrait rien dire sauf que nous soutenons cela.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia. Je pense que vous avez un peu essayé de revenir sur une discussion que nous avons déjà eue par le passé. Qu'en est-il lorsqu'un pays a voté qu'il s'agit d'un gestionnaire de ccTLD d'IDN qui travaille dans un pays où il y a d'autres entités qui exploitent des ccTLD d'IDN ? J'imagine que ce que vous dites est que les deux entités devraient être représentées sous une même équipe.

HADIA ELMINIAMI : Oui, c'est ce que j'ai compris de par la proposition d'amendement. C'est que chaque état aurait un vote.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, allez-y.



---

HADIA ELMINIAWI : Je pense que ceci est bien. Tous les pays doivent être représentés sur un pied d'égalité au moment du vote.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, merci Hadia.

L'autre question est de voir si un même pays a différents scripts et différents IDN qui sont exploités par différentes organisations. Je ne sais pas si c'est le cas, si cela existe. J'imagine qu'il y a des pays où il y a beaucoup de scripts. Je ne sais pas [inaudible] IDN, mais est-ce qu'ils sont représentés par différentes personnes ?

HADIA ELMINIAWI : Oui. Dans le cas de l'Égypte par exemple, il y a eu 87 entités différentes. Il y a un centre de registre qui exploite le .eg en tant que ccTLD, puis une autre entité qui s'occupe de l'exploitation de notre ccTLD IDN. Ces [citations] existent, c'est sûr.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia.

Mon autre question à ce sujet est si cela implique... Je reprends. Si j'ai bien compris, les IDN étaient tous sous la houlette de la GNSO en tant que noms génériques. Mais ils ne seraient plus affectés par ce groupe ?

HADIA ELMINIAWI : Mais ils ne font pas partie des gTLD, ce n'est pas le domaine des gTLD. On a également le processus d'élaboration de politiques des ccTLD d'IDN qui est en cours et les points qu'ils abordent sont les mêmes que

---

ceux du PDP des ccTLD d'IDN. Ce qui s'applique aux gTLD d'IDN ne s'applique pas par défaut aux ccTLD d'IDN. Il existe à présent une politique pour les ccTLD et les gTLD d'IDN. Les deux sont similaires, certes, mais ne sont pas nécessairement exactement les mêmes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Hadia, c'est la réponse que je voulais avoir. Donc il y a des considérations pour les gTLD d'IDN, les ccTLD d'IDN et autres. Je ne sais pas s'il est possible... C'est vrai qu'il y a des gTLD d'IDN à la GNSO, des ccTLD d'IDN à la ccNSO. Pour ceux qui ne savent pas faire la distinction entre un TLD et un ccTLD, ce sera intéressant.

Je ne vois plus d'autres mains levées pour intervenir à ce sujet. Je ne vois plus de questions, plus de commentaires non plus sur le chat, ce qui veut dire que nous pourrions tout de suite avancer.

Hadia, vous avez toujours la main levée. Est-ce que vous souhaitez réintervenir ?

HADIA ELMINIAWI : Oui, c'est une nouvelle demande, Olivier.

Je voulais signaler que la situation existe déjà. Par exemple pour avoir un gTLD d'IDN, il faudrait qu'il y ait une nouvelle série. Comme pour tous les gTLD, il faut passer par une nouvelle série. Pour les ccTLD d'IDN, ce n'est pas pareil. Il y a beaucoup d'autres différences entre les deux.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci Hadia.

---

Je demande par curiosité, est-ce que les règles de génération d'étiquettes sont différentes entre les deux ou est-ce indépendant ?

HADIA ELMINIAWI : Non, tout à fait, les règles de génération d'étiquettes sont les mêmes pour les deux. Ce sont des questions techniques.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci pour ces apports très intéressants. Je ne vois pas d'autres mains levées. Passons aux sujets divers.

Nous allons maintenant revenir sur notre séance de préparation à la réunion bilatérale ALAC-GAC. On n'a pas de lien malheureusement pour accéder à cette page wiki, je ne sais pas pourquoi. Joanna n'est même pas là. Est-ce qu'il y aurait quelqu'un qui souhaite en parler ? Ephraïm, allez-y.

EPHRAÏM PERCY KENYANITO : En fait, j'avais une question par rapport au point d'action de l'ICANN72. J'ai envoyé un email à Justine, à Jonathan et à Joanna, mais je n'ai pas eu de réponse. Je voulais m'informer par rapport au point d'action qui disait qu'il y aurait des documents sur le DNS qui seraient élaborés. Je voulais savoir quel était le processus pour y arriver et comment contribuer en tant que membre de l'ALAC.

Merci.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Ephraim. Justine Chew a peut-être la réponse que vous cherchez. Justine ?

JUSTINE CHEW : Merci Olivier.

Je n'ai pas de réponse, je ne fais pas partie de ce travail. Désolée de ne pas avoir répondu à votre email, Ephraim, mais je n'étais pas impliquée à la rédaction de ces livres blancs, donc je n'ai pas de réponse à vous donner. Désolée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord, merci. Ephraim ?

EPHRAIM PERCY KENYANITO : Je vais rebaisser la main. Mais je voulais savoir comment obtenir ces informations, comment collaborer, parce que je regardais tous les points d'action de la réunion précédente et je voulais savoir comment participer.

JUSTINE CHEW : Oui. Si je ne me trompe, je pense que c'est Joanna qui y travaille, alors je vais lui dire et lui demander de vous répondre, d'accord ?

EPHRAIM PERCY KENYANITO : D'accord.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci pour la question Ephraïm et merci Justine pour la réponse.

La réunion bilatérale entre le conseil de la GNSO et l'ALAC inclut un lien dans notre ordre du jour. Il s'agit d'une page avec une liste de différents sujets proposés que nous pourrions aborder à l'occasion de cette réunion bilatérale. J'espère que le personnel peut apporter le lien pour accéder à la séance bilatérale GAC-ALAC sur le chat pour accéder à la page de préparation de cette séance bilatérale. Faites-le-nous savoir si vous l'avez.

Justine, je ne sais pas si vous voulez présenter les sujets proposés pour la séance bilatérale entre le conseil de la GNSO et l'ALAC ?

JUSTINE CHEW : Oui, je peux très bien le faire. D'ailleurs, nous sommes déjà avancés dans le processus. La date de présentation de suggestions est passée, donc ce que vous voyez à l'écran en ce moment, ce sont les sujets qui font déjà partie de l'ordre du jour de la réunion du conseil de la GNSO. Ils discuteront entre eux de cette liste demain lors de la réunion.

Comme je l'ai dit, tous les points qui ont énumérés ici ont été inclus dans notre proposition au conseil de la GNSO. On verra quel en est le résultat. Je pourrai vous en informer à la suite de la réunion du conseil de la GNSO de demain et comme cela, vous saurez quelles ont été leurs décisions.

Je voulais vous informer encore une fois par rapport aux points portant sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Alan a parlé du conseil de la GNSO et de sa création d'une petite équipe pour analyser l'ODA du SSAD. Le conseil de la GNSO a également créé une petite

---

équipe qui est censée se pencher sur les prochaines étapes concernant l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Cette petite équipe dépend du conseil. Voilà pourquoi ils n'invitent que des membres du conseil à intégrer cette équipe.

Étant donné que l'ALAC et l'At-Large ont manifesté des inquiétudes vis-à-vis de l'utilisation malveillante du DNS, sachant qu'il s'agit d'un sujet qui constitue une priorité pour l'ALAC, j'ai inclus mon propre nom pour intégrer cette équipe. Nous n'avons tenu qu'un appel jusqu'ici. Il y a eu des documents qui ont été partagés mais que je n'ai pas encore eu le temps de consulter. Je crois donc que l'ALAC sera incluse dans une des entités que pourrait consulter le conseil de la GNSO pour un peu mieux comprendre la perspective de ce que nous considérons vis-à-vis de l'utilisation malveillante du DNS, de ce que l'on pourrait faire et de ce que le conseil de la GNSO pourrait entreprendre. Cela fait partie de l'ordre du jour de la réunion du conseil de la GNSO de demain, donc nous verrons quel en est le résultat et je pourrai vous en tenir au courant à la fin de cet appel. Comme vous voyez, au sein du conseil de la GNSO, il y a du travail en cours qui mérite notre attention.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine, merci de nous avoir présenté cette liste. Elle comporte un bon nombre de sujets et j'imagine qu'on devra se concentrer sur des sujets spécifiques.

Il y avait également la réunion bilatérale GAC-ALAC. Vous aurez sans doute vu le lien que j'ai partagé sur le chat. Malheureusement, je ne

---

peux pas vous informer de ce que l'on y fera parce que je ne suis pas responsable de ce travail. Mais la réunion entre l'ALAC et le Conseil d'Administration se tiendra le vendredi 25 février normalement. Ce pourrait ne pas être le cas et il se pourrait que l'on doive modifier notre emploi du temps parce qu'on a peu de temps d'ici là.

Justine Chew, vous levez la main.

JUSTINE CHEW :

Merci Olivier.

Quant aux sujets pour la réunion bilatérale entre le conseil de la GNSO et l'ALAC, je veux dire que je n'ai rien d'écrit au préalable. J'essaierai de rester attentive à ce qui sera dit et d'y répondre, de réagir. Les sujets que nous avons proposés sont tous d'intérêt pour nous, donc il est fort probable que tous les sujets soient abordés lors de notre réunion bilatérale. Cela fait également partie des inquiétudes de la GNSO. Mais on verra ce que décide le conseil de la GNSO demain.

Pour rappel, les réunions du conseil de la GNSO sont ouvertes aux observateurs. Je pourrai partager les détails pour pouvoir vous connecter à cet appel sur le chat ; je vais le faire tout de suite pour que vous nous rejoigniez si vous êtes disponible.

Merci. À vous Olivier.

HEIDI ULLRICH :

Yeşim, est-ce qu'on a perdu Olivier ?

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Et là, je parle sur Zoom parce que j'ai malheureusement été coupé sur la ligne téléphonique après une heure d'appel. Mais grâce à la transcription en temps réel, j'ai pu suivre les échanges. Donc merci. Je ne vois pas d'autres mains levées, ce qui nous amène à présent à notre point suivant de l'ordre du jour. Je vois qu'Adigo m'appelle mais ce n'est pas la peine, on a bientôt fini.

Donc nous en venons au point divers de l'ordre du jour. J'ai cru comprendre que... Attendez, quand aura lieu le prochain appel ?

YEŞİM SAGLAM : Merci Olivier.

Écoutez, puisqu'il y a rotation, on devrait avoir une rotation. Malheureusement, il y a un conflit avec la *Prep Week* de l'ICANN73. Donc la semaine prochaine, pas d'interprétation parce que ce sera la *Prep Week*. On peut de toute façon organiser nos réunions en anglais uniquement sans interprétation. Ensuite, il y a conflit si on décide de fixer notre réunion à 19 h UTC. Donc ce que je peux suggérer, c'est de fixer notre appel à 20 h UTC pour éviter ce conflit.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim. Je pense que c'est une bonne idée effectivement parce que la semaine suivante, il y aura conflit si on choisit une heure plus tardive. Donc 20 h UTC, je pense que c'est un bon horaire, à moins que quelqu'un ne s'y oppose ou ait un conflit à cette heure-là. Ce n'est pas le cas, très bien, donc il en est ainsi décidé.



---

Merci beaucoup. Nous sommes parvenus à la fin de cet appel. Pas d'autres questions ? Et j'espère que Jonathan a eu l'occasion de se reposer un petit peu. Merci à tous ceux qui ont participé à cet appel, en particulier les interprètes et les personnes chargées de la transcription en temps réel, le personnel. C'est un appel plus court que d'habitude.

Très bonne fin de journée ou soirée où que vous vous trouviez. Merci. La réunion est terminée. Excellente fin de journée à tous. Au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**